

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

DÉNOMINATION DE VOIE - RUE THÉRÈSE ET RENÉ BOUSSAT - LOTISSEMENT LE
BARADOT. APPROBATION

Séance du 29 juin 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt neuf juin à 18:30.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Stéphane Delpeyrat, maire.**

Présents :

M Delpeyrat, M Trichard, Mme Bru, Mme Marenzoni, M Cases, Mme Guérin, M Apoux, Mme Canouet, M Royer, Mme Pouban, M Joussaume, M Tartary, Mme Feytout-Perez, Mme Rigaud, M Claverie, Mme Durand, M Roscop, M Mallein, Mme Pomi, M Morisset, M Croizet, Mme Laplace, Mme Martin, M Deau, Mme Bernier, M Mangon, M Bessière, Mme Courrèges, M Augé, Mme Picard, M Hélaudais, Mme Guillot

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

M Cristofoli à Mme Marenzoni
Mme Fize à Mme Canouet
Mme Berbis à Mme Feytout-Perez
M Grémy à M Cases
Mme Ersin à Mme Pouban
Mme Vaccaro à M Mangon
M Acquaviva à M Augé

Secrétaire de séance : M Pascal Tartary.

La séance est ouverte,

Délibération du : 29 juin 2022
Rendue exécutoire le : 1 juillet 2022
Publiée le : 1 juillet 2022

Signé : Le maire Stéphane Delpeyrat

Délibération du conseil municipal

Séance du 29 juin 2022

DÉNOMINATION DE VOIE - RUE THÉRÈSE ET RENÉ BOUSSAT - LOTISSEMENT LE BARADOT. APPROBATION

M Jean-Luc Trichard, Adjoint au Maire délégué Urbanisme, aménagement et paysage, transports collectifs et forêts, présente le rapport suivant.

La commune a délivré le permis d'aménager 33449 20Z0007 au profit de la société Négocim pour la réalisation d'un lotissement composé de 15 lots, sur le quartier de Corbiac, en prolongement du lotissement « le Grand Mazeau » situé sur la rue Raymond Aron.

Une nouvelle voie de desserte en sens unique, tenant rue Raymond Aron et aboutissant allée du Barradot, sera créée pour desservir ce nouveau lotissement qui s'appellera « le Baradot ».

Il est proposé de dénommer cette nouvelle voie : rue Thérèse et René BOUSSAT.

Après avis de la commission réunie le 20 juin 2022,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Approuve la dénomination : rue Thérèse et René BOUSSAT.

Autorise Monsieur le Maire, ou en son absence son représentant légal, à notifier la présente décision au gestionnaire de la voie et toute démarche y afférent.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **L'UNANIMITE**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles

le 29 juin 2022

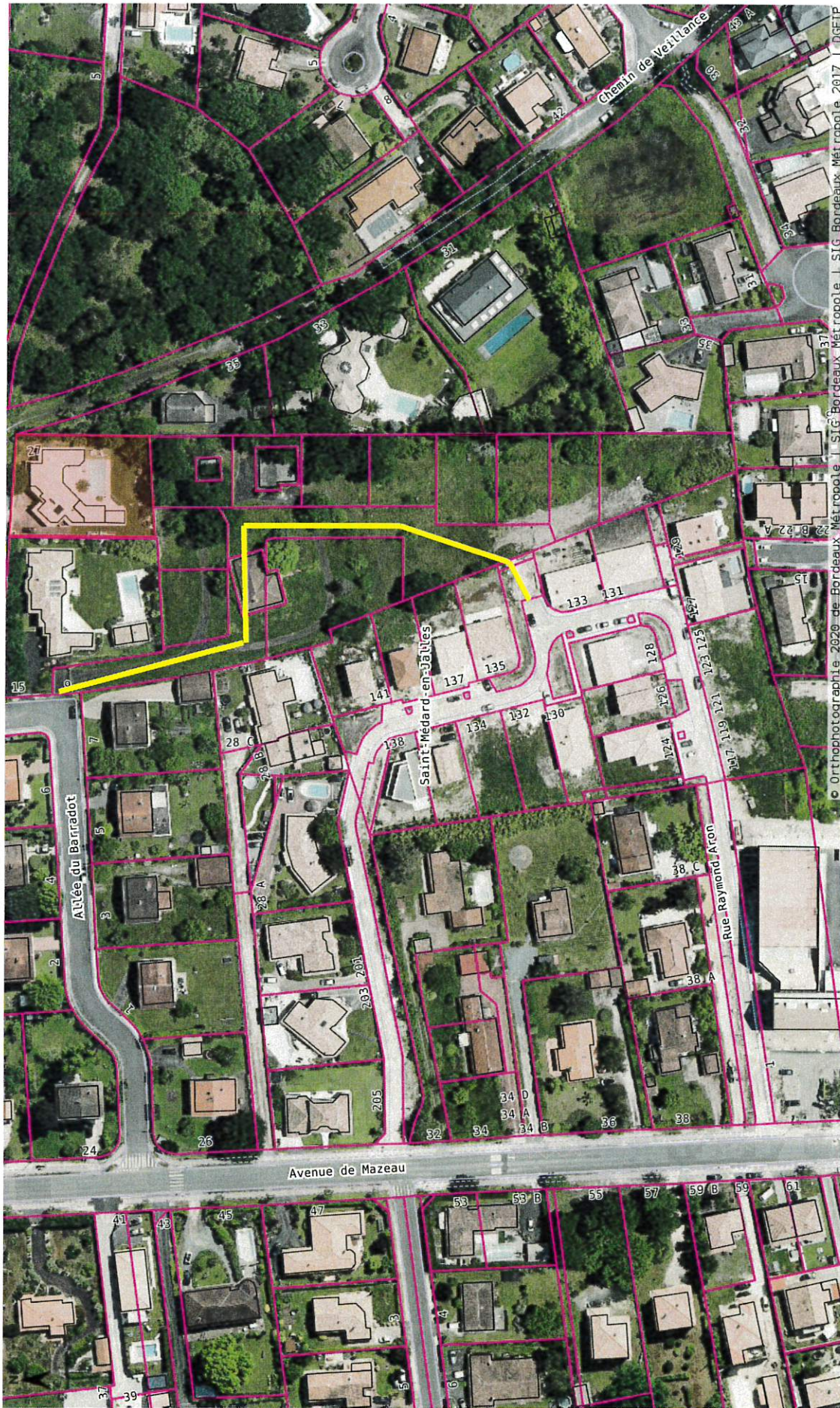
pour expédition conforme

Le maire,



Stéphane Delpeyrat
Stéphane Delpeyrat

Plan de situation nouvelle voie Thérèse et René BOUSSAT



Tracé de la nouvelle voie – rue Thérèse et René BOUSSAT



Negocim
PA 2020007-
Le Baradot.



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DG22_067
Date de la décision :	2022-06-29 00:00:00+02
Objet :	DÉNOMINATION DE VOIE - RUE THÉRÈSE ET RENÉ BOUSSAT - LOTISSEMENT LE BARADOT. APPROBATION
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	2.2.9 - autres
Identifiant unique :	033-213304496-20220629-DG22_067-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
033-213304496-20220629-DG22_067-DE-1-1_0.xml	text/xml	951
Nom original :		
DG22_067.pdf	application/pdf	1277186
Nom métier :		
99_DE-033-213304496-20220629-DG22_067-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	1277186

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	1 juillet 2022 à 09h57min29s	Dépôt initial
En attente de transmission	1 juillet 2022 à 09h57min30s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	1 juillet 2022 à 09h57min35s	Transmis au MI
Acquittement reçu	1 juillet 2022 à 09h57min46s	Reçu par le MI le 2022-07-01